



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 mai 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel**

### **Déclaration présentée par Ukrainian World Congress, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2011/100.



## **Déclaration\***

### **Le développement durable par l'éducation**

L'enseignement primaire universel pour tous les enfants signifie que leurs besoins physiques, psychologiques, linguistiques et affectifs doivent être satisfaits par des études primaires complètes. Leur apprendre simplement la lecture, l'écriture et le calcul n'est plus une stratégie efficace au XXI<sup>e</sup> siècle.

Un défi important dans les pays en développement, y compris ceux de l'ère postsoviétique, consiste à répondre aux besoins éducatifs des enfants ayant des besoins spéciaux (sur les plans physique, psychologique, linguistique et affectif). Dans une société qui continue de combattre le poids de l'intolérance, les individus qui ne sont pas conformes au moule sont considérés comme un embarras et un fardeau.

### **Recommandations**

Les pays de l'ère postsoviétique (par exemple l'Ukraine) doivent faire comprendre aux éducateurs, au public et aux responsables que les enfants confrontés à des problèmes physiques, psychologiques, linguistiques et affectifs ont les besoins suivants :

- Ils doivent être socialisés avec leurs pairs dans un environnement scolaire (et ne pas être marginalisés par un enseignement à domicile);
- Ils doivent bénéficier d'un programme qui vise à renforcer leur potentiel (et qui ne se contente pas de mettre une étiquette sur leur « problème », ce qui aboutit à une dépendance apprise);
- des programmes doivent former et aider les professionnels du plaidoyer en faveur de l'enfance (et non des individus qui ne font qu'exécuter et suivre la politique de l'État sans tenir compte du caractère unique des enfants considérés individuellement).

Dans les pays développés il a été démontré que les écoles inclusives et un enseignement adapté aux enfants ayant des besoins spéciaux étaient bénéfiques pour tous les enfants et, en dernière analyse, pour la société dans son ensemble.

Les organismes des Nations Unies doivent faire connaître ces besoins et coordonner l'assistance financière pour y répondre.

Un autre problème important dans le domaine de l'éducation concerne les besoins des minorités ethniques. L'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques prévoit que : « Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue ».

---

\* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

Un exemple est la minorité ethnique ukrainienne qui est la plus importante en Fédération de Russie. Or il n'existe aucune école en langue ukrainienne en Fédération de Russie. À titre de comparaison, la minorité ethnique russe est très importante en Ukraine et il existe quelque 3 000 écoles en Ukraine où la langue russe est soit une matière à option soit la principale langue d'enseignement.

De toute évidence, il y a un problème en Fédération de Russie. Cette incohérence ne sert ni les intérêts de l'État russe ni ceux de la minorité ethnique ukrainienne qui se sent offensée et se considère donc marginalisée au sein de l'État russe. Ce manque d'égards envers les minorités ethniques est également sensible dans d'autres domaines en Fédération de Russie, par exemple celui de la religion.

L'Organisation des Nations Unies doit accorder une attention particulière à l'exercice des droits linguistiques et religieux des minorités ethniques, non seulement pour respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international susmentionné mais également pour renforcer le développement démocratique des États Membres. Le développement culturel dans l'éducation est crucial pour renforcer la loyauté et la participation des citoyens.

---